

Jugement commercial XV No. 1124 2014

Audience publique du lundi, vingt-sept octobre deux mille quatorze

Faillite No. 593 / 14



Composition :

Karin GUILLAUME, Vice-Présidente ;
Jacqueline KINTZELÉ, juge ;
Steve KOENIG, juge ;
Sandra MANGEN, greffière.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

LE TRIBUNAL :

Attendu qu'il résulte de l'aveu fait au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg le jeudi 23 octobre 2014 à 10.30 heures par Monsieur Manuel Fernando MONIZ GALVAO ESPIRITO SANTO SILVA, demeurant à P-1200-826 Lisbonne (Portugal), 62, rue de Sao Bernardo, muni d'un procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 21 octobre 2014, agissant en sa qualité d'administrateur de la société anonyme **ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A.**, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.091, que la société anonyme ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A. a cessé ses paiements et que son crédit est ébranlé ;

qu'il y a donc lieu de la déclarer en état de faillite conformément aux articles 440 et 442 du Code de commerce.

Par ces motifs :

le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, quinzième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant en l'absence de la faillie,

re ç o i t la demande en la forme ;

la **d i t** fondée ;

partant **d é c l a r e sur aveu** en état de faillite la société anonyme **ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A.**, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, Boulevard Royal ;

f i x e provisoirement l'époque de la cessation des paiements au 27 avril 2014 ;

n o m m e juge-commissaire Madame Karin GUILLAUME, Vice-Présidente au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg et **d é s i g n e** comme curateurs Maître Alain

RUKAVINA, avocat, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Paul LAPLUME, expert-comptable, demeurant à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerisiers ;

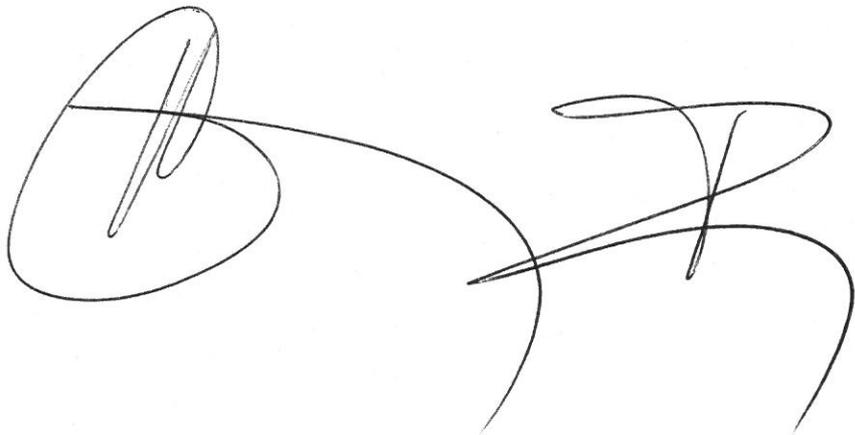
o r d o n n e aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 14 novembre 2014 ;

f i x e jour pour la clôture du procès-verbal de vérification des créances au 27 novembre 2014 à 14.30 heures, salle CO.1.02 (Cité Judiciaire, 7, rue du St. Esprit, 1^{er} étage), et pour les débats sur les contestations à naître de cette vérification au 8 décembre 2014 à 15.00 heures, salle CO.1.01 (Cité Judiciaire, 7, rue du St. Esprit, 1^{er} étage) ;

o r d o n n e que les scellés seront apposés au siège social de la faillie et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable ;

o r d o n n e que le présent jugement sera affiché en l'auditoire du tribunal de commerce de ce siège et inséré par extrait dans les journaux "Luxemburger Wort" et "tageblatt", édités respectivement à Luxembourg et à Esch/Alzette ;

o r d o n n e enfin l'exécution provisoire du présent jugement et **c o n d a m n e** la faillie aux dépens qui seront prélevés par privilège sur l'actif de la faillite.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'R' followed by a long horizontal stroke that loops back to the left, and a final flourish that extends downwards and to the right.